

Lettres patentes

Bou Laxme Dumare D'or

du 8. ouy 1394.

Chartes paragragées
 Neuoyde France en d'alphin ee
 Envoy au roanez en seaulx
 le généreux maistre Denys
 monsieur Salus en dilection nunc
 par gracie déliberation enostre
 conseil, et afir que le billeon dor
 qui est apres en eustre d'alpheine
 soit mis en conueytz en louage,
 en monsieur auur ordonne
 que paroientz monsieur
 dedepuis soient faitz en ouure
 sonner dor et se appeller le
 a la couronne en lez ensemblables

Comme ceux que l'on fait au present
Les quels soient des joyantes de
leur amie et espouse au mariage
espous si vous manderez
ce que chacun devra que le dieu
ouvrage pour faire faire bien
et devenir endommagé aux hangs
et maine hande et chausse maine
D'or et de soixante huit lures
5.000 et aux autres monnaies
comme bon vous semblez tel
ouvrage et monnayage, certaines
vous donneront plus ou moins autorité
et mandement special par leur
prescrite. Donné au printemps
joué d'avril l'an eysgrael 1396 —
celle nostre regne le 16 d'auant l'ysme
par le R. d'Alphonse son conseil
Meneigneur le R. D'auant le Berry
Orléans et le Bourbon votre
le R. Guereau se p. celer monnaies
et autres presur Goutte).